

PR CORINNE TADDEI-GROSS

Présidente de la conférence
des doyens en odontologie



La conférence des doyens constitue une force de proposition et de décision en matière de formation et de recherche, en concertation avec les instances publiques, privées, ordinales et professionnelles, sur le plan national et européen. Elle incarne également une autorité consultative et d'expertise pour ses deux ministères de tutelle. La conférence veille à une formation académique initiale et continue d'excellence s'appuyant sur la recherche et la clinique hospitalière, avec la construction de compétences pour l'exercice professionnel comme objectif permanent. Elle est missionnée pour l'élaboration de la réforme du troisième cycle portant à la fois sur la formation des omnipraticiens et des spécialistes, tout en veillant à l'harmonisation des études dans un cadre européen. La conférence intervient sur des dossiers qui engagent l'avenir de la profession : évolution des facultés, service sanitaire,

stage actif ou encore aménagement territorial de l'offre de formation. Elle porte, au travers de sa mission Recherche, les évolutions scientifiques, technologiques et de santé publique relatives à l'odontologie tout en accompagnant la modernisation de l'exercice professionnel, notamment par les chaînes numériques.

Dans le cadre de la transformation du système de santé, le président de la République a annoncé une réforme en matière de formation des professionnels de santé. L'odontologie a salué cette réforme ambitieuse et nécessaire, engagée pour la rentrée 2020, prévoyant une augmentation du nombre d'étudiants avec la suppression de la Paces et du numerus clausus, un décloisonnement des études

de santé, une diversification des profils des étudiants, une sensibilisation renforcée aux valeurs humanistes et plus de réussite des parcours... mais dans quelles conditions ?

Quelles que soient les modalités et la régulation qui émergeront (portail Santé, licences avec «mineure» ou «majeure» Santé), la conférence des doyens veille au respect des spécificités de l'odontologie :

- le maintien de la qualité de la formation (pratique intensive dès la deuxième année, activité de soins dès la quatrième année);
- l'obligation d'un processus sélectif précoce;
- l'adéquation entre le nombre d'étudiants en formation et les moyens tant humains que matériels dont disposent facultés et services hospitaliers : en formation préclinique (augmentation de l'effectif des enseignants, du personnel technique et administratif et hausse des équipements), en formation cli-

Une réforme des études ambitieuse et nécessaire... mais dans quelles conditions ?

nique (revalorisation du personnel médical, paramédical, administratif et des équipements), en fonctionnement et en investissement (renforcement des dotations déjà insuffisantes);

- le développement d'antennes hospitalières régionales et des stages d'initiation à la vie professionnelle en accord avec les politiques territoriales.

C'est dans la concertation, la réactivité et le respect que travaille la conférence des doyens. Dans cet état d'esprit, elle entend participer à l'évolution de la profession afin de promouvoir la santé bucco-dentaire et l'accès à des soins de qualité, dans un contexte de transformation de notre exercice au quotidien et du système de santé. ●